



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986, sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ASULF POUR L'ANNÉE 2012

L'Asulf poursuit sa mission depuis maintenant 27 ans. Le présent rapport est donc le 26^e. Un regard rétrospectif sur les douze mois de 2012 montre au moins deux choses. D'une part, la raison d'être de l'Association semble perdurer. D'autre part, l'engagement des membres à divers titres ne faiblit pas. Dire que la raison d'être de l'Association s'impose depuis sa fondation est presque un lieu commun ou une évidence quand on sait que le problème de la qualité de la langue se pose ici depuis la première moitié du 19^e siècle, depuis toujours si l'on veut. Le problème a peut-être pris des formes différentes selon les époques, mais il préoccupe les locuteurs de toutes les générations qui se sont succédé depuis. Les douze mois de 2012 illustrent une fois de plus la sensibilité et l'engagement d'un groupe de locuteurs, pas aussi nombreux qu'on le voudrait mais toujours alertes, toujours prompts à appuyer les positions de l'Association et, la plupart du temps, disposés à les faire connaître ou à les diffuser.

Les membres du conseil d'administration, convaincus du bien-fondé de l'Asulf, acceptent de bon cœur l'obligation inscrite dans les statuts adoptés en octobre 1986 : « Le conseil d'administration soumet le rapport annuel à l'assemblée générale de même que les états financiers et le projet de budget de l'association ».

L'année qui s'est terminée le 31 décembre dernier vous sera présentée en deux volets : les intrants ou les ressources; les extrants, c'est-à-dire les produits et les activités.

Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration pour l'année 2012/13 fut la suivante : Alain Bélanger, Gaston Bernier, Serge Bouchard, Christian Hébert, Jean-Guy Lavigne, Gilles Levasseur, Claude Maltais, France Salvaille, Léone Tremblay et Pierrette Vachon-L'Heureux. Deux membres font partie du conseil depuis 2004 (G.B. et J.G.L.), deux depuis 2007 (G.L. et L.T.), un depuis 2008 (A.B.), deux depuis 2009 (C.H. et F.S.), une depuis 2010 (P.V.L) et un depuis 2012 (C.M.). Le doyen du groupe est Me Serge. Bouchard, élu la première fois en 1998. Le conseil se renouvelle d'une manière régulière, peut-on observer.

Les administrateurs sont Gaston Bernier, président depuis 2008, Serge Bouchard, vice-président depuis la même année, Christian Hébert, trésorier depuis 2009 et Léone Tremblay, secrétaire depuis 2007. Deux personnes ont agi à titre de président intérimaire au cours de l'année : d'abord, monsieur Bouchard fin de novembre et début de décembre 2012, puis madame Tremblay au cours des deux dernières semaines de février 2013.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois depuis un an : les 19 avril et 20 septembre 2012 et le 24 janvier 2013. Pour sa part, le bureau a tenu deux réunions. Elles ont eu lieu le 24 juillet et le 26 octobre 2012. La précédente avait eu lieu le 7 septembre 2011. On semble convoquer moins souvent tant le conseil que le bureau.

Finances

Les finances de l'Association sont saines. Revenus et dépenses sont du même niveau. En 2012, les revenus furent de 33 000 \$ et les dépenses de 32 000 \$. Ces montants ressemblent aux chiffres observés depuis cinq ans, lesquels ont oscillé de 30 000 \$ à 35 000 \$ en revenus et de 26 000 \$ à 35 000 \$ au titre des dépenses. Il faut exclure l'année atypique de 2010, année au cours de laquelle l'Asulf a reçu une importante subvention privée. Une difficulté s'est présentée l'an dernier : la subvention du ministère de la Culture n'a pas été versée au cours de l'exercice stricto sensu, contrairement à ce qui se faisait habituellement. La dissolution de l'Assemblée nationale, la tenue des élections législatives et la formation d'un nouveau gouvernement expliquent le retard du versement.

Les finances sont saines à un deuxième titre : l'Association repose avant tout sur elle-même, c'est-à-dire sur les cotisations et les dons de ses membres. Au cours de l'année observée, 58,5 % des crédits résultèrent de ces derniers. Le reste provient de la subvention du ministère de la Culture (8 000 \$) et des subventions personnelles des parlementaires (près de 3000 \$) et d'une autre (4 800 \$) du Secrétariat à la politique linguistique liée à la réalisation de la fiche *Mieux dire au téléphone*.

Il est un aspect des crédits qu'on a évalué cette année. Des membres paient une cotisation volontaire remarquable. Un relevé récent effectué au début d'avril montre que 30 membres ont versé ensemble plus de 4500 \$ (moyenne de plus de 150 \$). De leur côté, quatre membres collectifs ont versé 1200 \$ alors que le montant statutaire aurait dû rapporter 240 \$.

Adhésions et renouvellements

Les membres constituent la richesse de l'Association. De ce côté-là, on observe une grande stabilité. Le nombre d'adhérents au cours des douze mois de 2012 fut de 284 membres individuels et de 35 membres collectifs. En comparaison, on comptait 60 membres en 1987, 207 en 1992, 333 cinq ans plus tard, 375 en 2002 et 372 en 2007. Les adhésions individuelles connurent un sommet en 2003 : 413 membres individuels et celles des personnes morales furent de 54 deux années de suite, en 2005 et 2006. Vingt nouvelles personnes ont adhéré à l'Association en 2012. Depuis cinq ans environ, nous

avons perdu 130 membres. Le rythme des renouvellements pour 2013 a été plus lent qu'en 2012 (211 à la mi-avril). Dans l'ensemble, il faudrait que l'Asulf augmente son nombre d'adhérents et parvienne à atteindre 500 membres. On avait exprimé le même souhait dans le rapport de l'an dernier. En cours d'année, on a actualisé le dépliant publicitaire en pensant à l'objectif, on en a refait une présentation et on en a distribué 1000 exemplaires. Un nouveau tirage est prévu. Mais il faudra faire davantage si l'on veut augmenter le membrariat. Il faudrait probablement que l'on mène une campagne de recrutement annuelle et qu'on réserve des crédits à cet effet. Ou que chaque membre mette la main à la pâte.

Le nombre de membres à vie est actuellement de 27. Il était de 19 au début de 2011. Les plus récentes adhésions à ce titre sont celles de Robert Ascah, de Normand Auclair, de Louis-B. Courtemanche, de Marcel Fourcaudot, de Raymond Gagnier, de Guillaume Gilbert, d'Alain Landry et de Roch Veilleux. La liste cumulative des membres du groupe est consultable sur le site Internet de l'Association.

Secrétariat

Trois personnes se sont succédé au secrétariat au cours de l'année 2012. Madame Manon Champagne, en poste à partir du 17 novembre 2011, a démissionné en avril 2012. Madame Sandra Lalancette, qui avait fait un stage de trois semaines, a pris le relai le 14 mai, mais elle s'est trouvé un autre emploi à la fin d'octobre 2012. Depuis novembre, madame Marie-Hélène Hébert travaille deux jours par semaine. De son côté, madame Andrée Champagne fait à distance la correspondance de monsieur le président honoraire.

L'année a été marquée par deux pannes de l'ordinateur. En janvier dernier, à l'initiative du trésorier, l'Asulf a acheté un appareil portable. On a aussi abandonné le photocopieur : on se rabat sur l'imprimante électronique et sur l'équipement du secrétariat du Fonds de solidarité de la FTQ. Le bureau lui-même a été réaménagé grâce aux soins du trésorier et de madame Hébert.

Comité d'honneur

Depuis quelques années, le conseil d'administration caressait l'idée de coiffer l'Asulf d'un comité d'honneur. Six personnalités ont accepté l'invitation de s'y joindre : madame Madeleine Sauvé, messieurs Jean-Claude Corbeil, Fernand Daoust, Jean-Denis Gendron, Pierre Martel et Aimé Gagné.

Essentiellement, le comité d'honneur constitue une chambre d'écho importante aux orientations et à l'action de l'Asulf en matière de qualité de la langue parlée et écrite. Il est formé de personnalités éminentes ayant reçu la reconnaissance de leurs pairs dans leur domaine professionnel. Ses membres pourraient faciliter le règlement de problèmes pratiques, guider au besoin des décisions du conseil d'administration et même suggérer des candidats au conseil d'administration. Le conseil pourrait consulter le comité sur des sujets ou des orientations importantes.

Interventions

Les interventions ont été fort nombreuses au cours de 2012 et des premiers mois de 2013, tant celles visant une expression fautive et destinées à des « haut-parleurs » publics (journalistes, personnalités politiques, vedettes ou artistes, publicitaires, etc.) que celles portant sur des séries de mots d'un milieu ou d'un domaine (Mieux dire...). À cela s'ajoute des interventions plus amples propres à influencer sur la rédaction d'un projet de loi tel le projet n° 33, 2011/12, d'une politique en gestation ou d'une convention collective.

Les interventions dites « mot à mot » sont toujours menées tambour battant par monsieur Auclair. On peut évaluer que ce dernier a fait deux interventions par jour et qu'il en aura fait 600 au cours de l'année 2012. Monsieur Raymond Gagnier fait de même à partir de Montréal, et toujours de manière systématique. D'autres membres adressent des notes périodiquement à des correspondants sans toujours en informer l'Asulf. Chose sûre, la pratique inaugurée par monsieur Auclair doit se poursuivre sous une forme individuelle et quasi spontanée. Tout locuteur a son mot à dire en matière de langue, même s'il pense n'être pas un spécialiste. Chacun peut « voter » en faveur d'un mot en l'utilisant (voiturier) à la place d'un concurrent (valet parking). Il peut aussi s'en faire le propagandiste. Dès lors, il appartient à chacun de laisser traîner son oreille devant la télé ou devant la radio ou de porter un œil observateur et critique sur les journaux. Par ailleurs, il faut rappeler ici que si un membre ne veut pas intervenir personnellement, il peut recommander à l'Asulf de le faire à l'aide de la fiche présente dans le site Internet.

L'Association a un certain nombre de cibles ou de « têtes de Turc ». On en a une idée en consultant la liste des chantiers en cours publiée dans le présentoir Internet. On peut aussi consulter les livraisons de *L'Expression juste* des derniers mois. Si on entreprend cet exercice et qu'on enrichit la liste d'expressions ignorées du bulletin, on alignera : bar à salade (COMPTOIR À...), « best of » (ANTHOLOGIE), bon matin (au lieu de BONJOUR), « Boxing Day » (APRÈS-NOËL), breuvage (BOISSON), cabaret (PLATEAU), certificat-cadeau (CHÈQUE-CADEAU), chef exécutif (CHEF DE CUISINE), civique (numéro, funérailles, fêtes), exécutif (CONSEIL D'ADMINISTRATION), fabricant d'automobile (CONSTRUCTEUR...), facture (ADDITION, au restaurant), faire sortir le vote (STIMULER LE VOTE), tu fais ma journée (TU ENSOLEILLES ...), juridiction (COMPÉTENCE), « live » (c'est-à-dire SUR SCÈNE ou À DISTANCE), « Move over law » (CORRIDOR DE SÉCURITÉ), œuvrer (TRAVAILLER), partager (au lieu de COMMUNIQUER), payeur de taxes (CONTRIBUABLE); première issue (première LIVRAISON), prime (au sens d'INDEMNITÉ), place... (ÉDIFICE ou COMPLEXE IMMOBILIER), pousser à la roue (METTRE LA MAIN À LA PÂTE, etc.), le Red Bull Crashed Ice (la Grande déboulée...), référer des employés (au lieu de PROPOSER...), régulier (ORDINAIRE, COURANT), « show » (SPECTACLE), « stand-up » (MONOLOGUISTE), « talk show » (CONVERSADE ou INFOVARIÉTÉS), terminus (STATION ROUTIÈRE),

unité de logement (LOGEMENT), vélo-boulevard (chaussée cyclable, bande...), vente (SOLDE), viaduc (SAUT-DE-MOUTON, PONT AUTOROUTIER), etc...

À côté des démarches individuelles des membres auprès d'une personnalité, l'Asulf mène aussi des opérations plus larges, lesquelles visent des groupes de locuteurs. Ce fut le cas à l'occasion de la Francofête (mars 2013): l'Asulf a fait parvenir aux journalistes québécois et canadiens-français dont le secrétariat avait les adresses courriel, probablement un millier, une fiche de sensibilisation à la qualité du français. Une opération du même ordre est prévue pour l'automne qui vient : un avis aux entreprises qui ont continué d'utiliser l'expression « Boxing Day » plutôt que « Après-Noël ».

En matière de prononciation, l'Asulf continue de soutenir que, sur les ondes ou en public, on doit prononcer les noms étrangers en utilisant les sons de sa propre langue. Cela explique les notes de monsieur Auclair portant sur Ohio, sur Waterloo, sur la prononciation de sigles étrangers, C.B.C., B.B.C, etc. De là aussi, une demande envoyée en septembre aux grammairiens de Radio-Canada afin qu'ils publient une directive générale dans laquelle ils aborderaient les réalités nouvelles que sont les iPhones, les iPads, les iPods. Si ces appareils de poche sont là pour rester, il faudrait apprendre à les désigner selon la phonologie française. Il en va de même du sigle CUSM (Centre universitaire de santé de McGill) qu'on prononce souvent à l'anglaise sur les ondes.

On peut se demander si les démarches de l'Asulf donnent des résultats. Au cours des douze mois observés, des décisions ont été fort appréciées de l'Asulf. Québecor a coiffé son nom d'un accent aigu. Quelques fausses « places » ont été renommées (Complexe Windsor, Édifice du Parc à Sherbrooke). L'expression « numéro civique » est disparue à Saint-Augustin-Desmaures et à Boisbriand. Les mots « breuvages » et « cabarets » ont fait place à BOISSONS et à PLATEAUX au Café parlementaire du parlement. Des suggestions sont souvent bien reçues par les correspondants de l'Asulf. On nous remercie, on dit prendre bonne note des observations.

Au cours de 2012, l'Asulf a continué d'envoyer des plaintes à l'Office québécois de la langue française. Tout dernièrement, on a appris que l'Office donnait raison à l'Asulf dans le dossier de « place » Bell (Laval) mais, qu'en même temps, elle le fermait sans qu'une nouvelle appellation soit choisie. L'Asulf est revenue à la charge. L'Asulf a dénoncé également la parade de la compagnie Empire (Empire / Skateboards, Snowboards) qui a ajouté le mot « Vêtements » à la suite de Snowboards pour franciser sa raison sociale. L'Office a jugé que le mot ajouté constituait un générique. L'Association poursuit ses pressions.

Trois mémoires

En cours d'année, l'Association a présenté un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation chargée de l'étude du projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française, monsieur Auclair a fait de même à titre de citoyen et le président avait précédemment acheminé à titre personnel un mémoire aux États généraux organisés par le Conseil de la souveraineté du Québec.

Dans son mémoire, présenté à la Commission et défendu le 14 mars, le président fondateur fait deux propositions : la publication des états financiers et des statuts des syndicats devraient se faire obligatoirement en français, c'est la première; ensuite, le premier dirigeant de l'OQLF devrait être nommé par l'Assemblée nationale et l'organisme devrait relever de la représentation nationale.

Pour sa part, le président, dans le mémoire adressé aux États généraux du C.S.Q., aborde le sujet contentieux du régime constitutionnel idéal propre à favoriser tant un statut satisfaisant qu'une qualité améliorée de la langue. On trouve le mémoire dans la section « Archives » du site Internet.

Le mémoire officiel de l'Asulf, défendu en commission le 22 mars, retient les deux propositions du citoyen Auclair et suggère en plus l'insertion dans la législation d'une définition de la qualité de la langue, une présence plus marquée de l'Office au sein de l'État, dans la rédaction des lois et dans la fonction publique en général et, enfin, exprime le souhait que l'Office ait les moyens de mener des campagnes publicitaires destinées à influencer la mentalité des locuteurs québécois du français.

Dans tous les cas, il faut remercier les membres qui ont donné leurs avis et conseils et qui ont participé à une séance stratégique avant le témoignage en commission qui a eu lieu le 18 mars 2013. Les deux mémoires seront mis à la disposition des internautes dans le site de l'Asulf.

Mieux dire ...

L'Association continue à publiciser le bon langage dans différents domaines ou pour différents groupes de la société. L'an dernier, on avait préparé, fait imprimer (18 000 exemplaires) et diffusé la fiche *Mieux dire au téléphone*. Le Secrétariat à la politique linguistique avait accordé une subvention pour le programme. On peut constater que l'opération a été fort appréciée. La fiche est consultable sur le site Internet. Une réalisation du même ordre fut l'envoi d'une fiche de recommandations à un millier de journalistes en mars dernier, à l'occasion de la Francofête. Essentiellement, le message diffusé était une invitation aux professionnels des médias à se montrer alertes, à utiliser les mots du lexique français, à adopter les graphies françaises et à prononcer les mots étrangers en utilisant les sons du français, à donner les équivalents français d'expressions courantes présentées en anglais, etc. La fiche est présente sur le site Internet. Deux autres fiches sont en chantier : l'une s'intitule *Mieux dire au parlement* et l'autre *Mieux dire en s'habillant*. Les projets que des membres pourraient soumettre au bureau sont les bienvenus.

Site Internet

L'Association entretient fort bien son site électronique. Une équipe dévouée y consacre de nombreuses heures de travail. Elle est formée d'Alain Bélanger, de Christian Hébert, de Léone Tremblay et de Danielle Langelier. M. Yvon Delisle procède à la révision des textes avant leur publication. Le groupe planifie les mises à jour et les ajouts à y faire, en passe les commandes et les met en ligne. Une importante

réalisation a eu lieu au cours de la dernière année : une nouvelle présentation des capsules linguistiques. Le site a reçu la visite de six mille deux cent quarante internautes en cours d'année. C'est moins qu'en 2011, mais le temps de consultation s'est allongé : 2 minutes 5 secondes en 2011 et 3 minutes 45 secondes en 2012.

L'Expression juste

Les moyens de diffusion de l'Association sont modestes, mais ils fonctionnent bien. *L'Expression juste* a été publiée cinq fois en 2012. La cinquantième livraison fut publiée en septembre. Aux quatre livraisons habituelles s'est ajouté un numéro spécial à l'occasion des élections à l'Assemblée nationale. Au total, on y aura publié une soixantaine d'entrefilets dans les quatre livraisons ordinaires. Comme le hasard fait souvent bien les choses, on a pu annoncer au même moment que la collection complète du périodique (1987-2012) était dorénavant consultable à distance, d'un numéro à l'autre ou à l'aide d'une table alphabétique cumulative. Un membre, Monsieur Gagnier, a fait part récemment de son appréciation du bulletin : « ... le bulletin de l'Association... extrêmement bien rédigé... contient des conseils aussi variés que pertinents ». J'en profite pour remercier tous les artisans qui poussent à la roue.

Vadémécum de l'interventionniste

Des membres de l'Association ont rédigé un vadémécum destiné à servir de guide pratique et déontologique aux membres de l'Asulf et particulièrement aux bretteurs habitués. Le mandat avait été établi lors de la réunion du bureau du 24 juillet 2012. Le document fut acheminé aux membres du conseil et à ceux du groupe d'interventions au début de l'année. Le texte a été ajusté. Il sera soumis aux membres du conseil.

Courriels

Le secrétariat achemine périodiquement des courriels à l'ensemble des membres. Jusqu'à maintenant, les plaintes ou les remarques sont absentes. Par ailleurs, certains font part de leur appréciation. Ce fut le cas récemment, à la suite de la distribution d'un document de la SSJB de la Mauricie et de la fiche diffusée aux médias lors de la Francofête. Règle générale, l'Asulf se garde d'inonder ses adhérents de messages. Aussi, sauf exception, on tâche de se limiter à un envoi par semaine. L'Asulf veut bien informer ses membres, mais il ne faudrait pas que ce désir suscite des réactions négatives.

Chroniques Facebook

L'Asulf a fait un sondage il y a deux ans. On avait exprimé le souhait que l'Association participe aux réseaux sociaux (42 oui et 17 non). Monsieur Gilles Bédard avait dirigé le président sur les sentiers de Twitter. Mais l'expérience a été abandonnée après quelques semaines. À titre personnel, le président s'est abonné à Facebook au cours de l'automne 2012. Il y produit, quatre ou cinq fois par semaine, une chronique d'une dizaine de lignes sur une expression entendue ou lue qu'il faudrait faire disparaître de l'usage. Les premières chroniques diffusées en décembre avaient pour

thème : vélo boulevard, tour de refroidissement, « resort », « out of nowhere », juridiction, « live », basique, etc. L'expérience est enrichissante. Les membres déjà abonnés à Facebook (24 avaient déclaré l'être en 2011) sont invités à se faire amis (c'est le langage du réseau) avec le président, à prendre connaissance des entrefilets mis en ligne, à faire des commentaires et, surtout, à élargir la toile des défenseurs du bon usage. L'essai en cours pourrait déboucher à plus ou moins long terme sur une page Asulf dirigée par un animateur.

Librairie de l'Asulf

L'Association est devenue le distributeur de cinq volumes de la maison d'édition France Univers portant sur le français. La difficulté d'obtenir ces titres en Amérique explique l'entente rudimentaire entre l'Asulf et la maison d'édition. Les titres en stock au secrétariat sont énumérés dans la livraison de mars de *L'Expression juste*. L'expérience est une première. Il faudra voir dans douze mois si l'entreprise peut répondre aux besoins des membres et des lecteurs en général.

Activités régionales

En matière d'activités régionales, il n'y a rien à signaler pour 2012. Mais l'Association verrait toujours d'un bon œil les initiatives des membres de la métropole, de l'Outaouais ou des autres régions.

Adhésions croisées

Monsieur Marcel Masse a proposé à l'Asulf à la fin de 2012 de procéder à des adhésions croisées avec des associations étrangères de défense de la langue française. En France, monsieur Albert Salon a saisi la balle au bond et s'est fait le héraut de ce type de coopération en proposant une adhésion croisée ALF / Asulf. Les membres du conseil d'administration ont étudié la proposition lors de la réunion du 24 janvier. L'idée, a-t-on souligné, n'était pas tout à fait nouvelle, car l'Asulf a déjà échangé des adhésions avec des associations européennes. Les membres ont exprimé le souhait qu'on ne se limite pas à un groupement et qu'on vise la plus grande diversité possible. Les associations intéressées échangeraient leurs publications, leurs communiqués, annonceraient ces ententes et pourraient inviter les membres de passage dans leur propre pays. Il va de soi que l'Asulf ne peut pas nommer un ambassadeur itinérant, mais monsieur Masse accepterait, lors de ses voyages outre-Atlantique de prendre langue avec les associations sœurs ou leurs porte-paroles. On peut considérer qu'il y a adhésion croisée avec l'association Avenir de la langue française et avec l'Alliance Champlain de la Nouvelle-Calédonie. Les pratiques ne sont pas établies pour l'heure, mais il faudra les préciser petit à petit au cours des mois à venir.

Conclusion

L'Asulf et ses membres ont été très actifs en 2012. Le militantisme en faveur de la qualité de la langue n'est pas nouveau. On l'observe tous les ans depuis 1986. Des groupes et des amoureux de la langue du 19^e et du 20^e siècle avaient montré la voie à

suivre. La tâche est loin d'être terminée. Qu'on laisse traîner son oreille devant le poste de télévision ou de radio, qu'on laisse ses yeux balayer les pages d'un journal, ses manchettes, ses médaillons ou ses légendes, et on sera surpris de la quantité de barbarismes, de solécismes, de franglicismes ou d'anglicismes (inutiles) semés à tout vent.

Une telle constatation implique deux ou trois souhaits : que les membres de l'Asulf restent les militants qu'ils sont ou qu'ils furent; qu'ils n'hésitent pas à intervenir personnellement (c'est un droit démocratique et même un devoir parfois); qu'ils s'efforcent de recruter des parents, des collègues ou des connaissances qui partagent leur indignation face à certains relâchements de la langue publique; qu'ils communiquent leurs observations à l'Association ou qu'ils portent plainte à l'OQLF, etc.

L'Asulf n'est pas seule dans le combat engagé. Les instruments s'ajoutent à la panoplie habituelle. Au cours des derniers mois, l'Université de Sherbrooke a lancé le dictionnaire numérique Usito, légèrement correctif, établi au cours de la décennie passée sous la direction de Monsieur Pierre Martel et de Madame Hélène Cajolet-Laganière. Pour sa part, les éditeurs du Multidictionnaire, largement correctif, ont lancé une édition cédérom de l'ouvrage. C'est dire que les profanes que sont les Asulfiers ont de plus en plus d'outils à portée de main ou de clavier. Il ne faudrait pas oublier les classiques : le Grand dictionnaire terminologique et Termium de même que les chroniques du Français au micro.

Ceci dit, rappelons-nous les dernière lignes du mémoire présenté à la Commission de la culture en mars : «... il importe que la notion de qualité de la langue devienne un objectif stratégique de l'État québécois au même titre que l'est son statut. On devrait viser les deux cibles d'un même regard. Qu'on se rappelle la mise en garde de Fernand Dumont :

« ... si nous ne pouvons pas faire un effort collectif de restauration de la langue, on aura beau dresser des barrières tout autour, on ne sera pas beaucoup plus avancés » (L'Actualité, 15 septembre 1996).

On peut espérer que la législature actuelle ou la suivante accomplira le dessein de Camille Laurin : « une sorte de loi 101 *bis* ... sur la qualité de la langue » (Jean-Marc Léger, *Le Temps dissipé*, 1999, p. 437-438). L'existence de l'Association s'explique par une multitude de facteurs.

Aussi faut-il remercier les membres du conseil d'administration, en particulier la secrétaire et le trésorier, l'interventionniste-en-chef, monsieur Auclair, les membres du comité du site Internet, ceux du groupe d'interventions, dont monsieur Raymond Gagnier, les membres qui renouvellent leur adhésion d'année en année et qui allongent spontanément le montant de leur cotisation, les employés de la permanence, le Fonds de solidarité de la FTQ qui loge le secrétariat à titre gracieux, le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine du Québec qui verse une subvention annuelle et les députés de l'Assemblée qui font de même.

Avril 2013